

# ACTION URGENTE

## SOUDAN. DES MINEURS DÉTENUS ET TORTURÉS APRÈS DES MANIFESTATIONS

**Trois mineurs et trois adultes ont été placés en détention au secret dans une prison de l'État du Darfour septentrional, au Soudan, à la suite d'une manifestation pacifique organisée le 28 avril. Ils auraient été victimes d'actes de torture ou d'autres mauvais traitements.**

Les six individus ont été arrêtés par la police et le Service national de la sûreté et du renseignement (NISS), peu après le déroulement de manifestations dans les camps de personnes déplacées d'Al Salaam et d'Abu Shouk, au Darfour. Ils protestaient contre les nouvelles propositions concernant le mode de distribution de la nourriture dans ce type de camp. Ils ont été emmenés dans les locaux du NISS à El Fasher, la capitale du Darfour septentrional.

Trois autres personnes interpellées en même temps qu'eux ont été relâchées après avoir été interrogées par le NISS. Les six individus ont plus tard été transférés vers la prison de Shalla, à El Fasher, où ils ont été inculpés de plusieurs infractions, dont « participation à des émeutes » et « trouble de l'ordre public », aux termes du Code pénal soudanais de 1991.

Les trois mineurs sont des élèves du secondaire : **Osman Adam Yagoub**, 17 ans, **Abdul Razig Issa Adam Idriss**, 14 ans et **Izz Eldin Mohamed Bokra**, 16 ans. Les trois adultes sont **Farah Eldin Adam Ishag**, 24 ans, **Abeid Tibin Diya Elnour**, 35 ans et **Ilhamm Yousuf Mohamed Abdul Majid**, 18 ans. Cette dernière a été transférée vers la prison pour femmes de Shalla, à El Fasher.

Au moins quatre personnes, dont Osman Adam Yagoub, Abdul Razig Issa Adam Idriss et Izz Eldin Mohamed Bokra, auraient été victimes d'actes de torture ou d'autres mauvais traitements aux mains des agents du NISS, et risquent d'en subir davantage. Les autorités ont refusé que ces personnes puissent contacter leurs familles ou leurs avocats.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- appelez les autorités à veiller immédiatement à ce qu'Osman Adam Yagoub, Abdul Razig Issa Adam Idriss, Izz Eldin Mohamed Bokra, Farah Eldin Adam Ishag, Abeid Tibin Diya Elnour et Ilhamm Yousuf Mohamed Abdul Majid puissent contacter leurs familles et leurs avocats et bénéficier de tous les soins médicaux nécessaires, et à ce que les trois mineurs soient transférés vers un endroit où ils seront séparés des adultes et où ils seront traités conformément à leur âge et à leur statut légal ;
- exhortez-les à veiller à ce que ces six personnes soient relâchées immédiatement et sans condition ;
- demandez-leur de s'assurer que celles-ci ne soient pas victimes de torture ou d'autres mauvais traitements, de diligenter une enquête sur les allégations de torture et de traduire les responsables présumés en justice ;
- priez-les de mettre fin immédiatement au harcèlement et aux manœuvres d'intimidation dont sont victimes les militants au Soudan, et de respecter leur droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique ;

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 20 JUIN 2011 À :**

#### Ministre de la Justice

Mohammed Bushara Dousa  
Ministry of Justice, PO Box 302  
Al Nil Avenue  
Khartoum, Soudan

Fax : +249 183 764 168

Formule d'appel : *Your Excellency, /*  
Monsieur le Ministre,

#### Ministre de l'Intérieur

Ibrahim Mohamed Hamed  
Ministry of Interior  
PO Box 873  
Khartoum, Soudan

Formule d'appel : *Your Excellency, /*  
Monsieur le Ministre,

#### **Copies à :**

#### Président du Soudan

Omar Hassan Ahmad al-Bashir  
Bureau du Président  
People's Palace PO Box 281  
Khartoum, Soudan

Fax : +249 183 782 541

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## SOUDAN. DES MINEURS DÉTENUS ET TORTURÉS APRÈS DES MANIFESTATIONS

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

La situation au Darfour se détériore depuis février 2010, époque de la deuxième étape de la préparation des négociations à Doha, au Qatar. Les combats se sont intensifiés en décembre 2010, après que le gouvernement soudanais a rompu les liens avec l'Armée de libération du Soudan/faction Minni Minawi (ALS/MM), qui avait signé l'Accord de paix sur le Darfour en 2006. Les forces gouvernementales ont mené des attaques à l'intérieur de camps de personnes déplacées et dans plusieurs villes parmi lesquelles Dar el Salam, Shangil Tobaya et Khor Abeche.

Selon les estimations des Nations unies, environ 300 000 personnes ont été tuées et plus de 2,7 millions d'autres déplacées depuis 2003 en raison du conflit dans le Darfour, marqué par des violations de grande ampleur du droit international humanitaire et relatif aux droits humains, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité notamment.

Les arrestations et les placements en détention arbitraires de Darfouriens par les instances chargées de l'application des lois, comme le NISS, sont fréquents au Darfour. Amnesty International a recensé plusieurs cas de Darfouriens incarcérés pendant de longues périodes sans jugement. Des détenus sont victimes de torture et d'autres mauvais traitements, ainsi que de procès iniques.

Le 20 avril, une centaine de personnes ont été arrêtées à la suite des manifestations menées par des étudiants à l'université de Nyala, la capitale du Darfour méridional. Des étudiants et des militants protestaient contre les conditions de vie misérables et l'insécurité au Darfour, et demandaient que les auteurs de violations des droits humains dans cette région soient obligés de rendre des comptes. Cinq étudiants sont maintenus en détention et auraient été victimes de torture ou d'autres mauvais traitements.

Aux termes de la Loi de 2010 relative à la sécurité nationale, le NISS continue de jouir de pouvoirs très étendus en matière d'arrestation et de détention. Les agents chargés de la sécurité nationale utilisent souvent leur pouvoir pour arrêter et placer en détention des personnes arbitrairement, et pour leur faire subir des actes de torture et autres mauvais traitements. Amnesty International a rassemblé des informations sur de nombreux cas d'actes de torture ou d'autres mauvais traitements commis par le NISS.

AU 130/11, AFR 54/013/2011, 9 mai 2011

